

Concours Let's Write – MONTBLANC

Montblanc lance son concours « Let's Write » (le « **Concours** ») pour célébrer les 100 ans du Meisterstück. L'objectif de ce concours est de recueillir des histoires sur le Pouvoir de l'Écriture, que les participants souhaitent partager (le(s) « **Participant(s)** »).

1. Règles de participation

- a. Les présentes Conditions (le « **Règlement** ») s'appliquent au Concours. En participant au Concours, chaque Participant reconnaît avoir lu, compris et accepte d'être lié par le présent Règlement, et garantit en outre avoir la capacité juridique de participer au Concours et d'accepter le Règlement.
- b. Le Concours est promu et organisé par Montblanc International GmbH, Hellgrundweg 100, Hambourg 22525, Allemagne (« **Montblanc** »). Les questions et demandes des Participants doivent être adressées à : writing@montblanc.de.
- c. Le présent Règlement est affiché sur la page web du Concours sur le site Internet de Montblanc à l'adresse suivante :
 - en anglais : <https://montblanc.com/en-ch/customer-service/faqs>
 - en français : <https://montblanc.com/fr-fr/customer-service/faqs>
 - en allemand : <https://montblanc.com/de-de/customer-service/faqs>
 - en espagnol : <https://montblanc.com/es-es/customer-service/faqs>
 - en portugais : <https://montblanc.com/en-pt/customer-service/faqs>
- d. Montblanc se réserve le droit d'annuler le Concours et/ou de modifier le Règlement à tout moment sans en avertir au préalable les Participants. Toute modification sera indiquée sur le site Internet de Montblanc.

2. Modalités de participation

- a. Le Concours débutera en septembre 2024 et se terminera le 31 octobre 2024. La date d'expédition est la date à prendre en compte pour la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi.
- b. Le Participant (« **Participant** ») racontera son histoire sur le Pouvoir de l'Écriture en maximum une page manuscrite recto verso, en anglais, français, allemand, italien, portugais ou espagnol (la « **Lettre** »). Le Participant ne peut écrire qu'une seule Lettre dans une seule langue.
- c. Le Participant pourra retirer un kit d'écriture dans les boutiques participantes, contenant un modèle papier, une enveloppe préaffranchie et préadressée et le Formulaire, tel que défini ci-après.
- d. Les boutiques participantes sont :
 - En Autriche : Montblanc Vienne ; Montblanc Salzbourg ; Montblanc Parndorf Outlet ; Montblanc Linz ; Montblanc Graz et Montblanc Innsbruck.
 - En Belgique : Montblanc Bruxelles et Montblanc Anvers.
 - En République tchèque : Montblanc Prague.
 - En France : Montblanc Paris - Champs-Élysées; Montblanc Paris - Capucines; Montblanc Paris - rue de Rennes; Montblanc Paris - Printemps de l'Homme; Montblanc Paris - Galeries Lafayette Couple; Montblanc Paris - Galeries Lafayette Hommes; Montblanc Lille; Montblanc Lyon; Montblanc Strasbourg; Montblanc Cannes; Montblanc Toulouse; Montblanc Bordeaux; Montblanc St Laurent du Var - CAP 3000; Montblanc Marseille; Montblanc Aix en Provence; Montblanc Montpellier; Montblanc Reims; Montblanc Metz; Montblanc Nancy; Montblanc Dijon und Montblanc La Réunion.

- En Allemagne : Montblanc Hambourg Neuer Wall ; Montblanc Hambourg Montblanc Haus ; Montblanc Berlin Friedrichstr ; Montblanc KaDeWe Berlin ; Montblanc Hanovre ; Montblanc Cologne ; Montblanc Düsseldorf ; Montblanc Francfort Goethestr ; Montblanc Aéroport de Francfort ; Montblanc Munich Maximilianstr. ; Montblanc Munich Oberpollinger ; Montblanc Leipzig et Montblanc Essen.
 - Au Luxembourg : Montblanc Luxembourg.
 - À Monaco : Montblanc Monaco.
 - Aux Pays-Bas : Montblanc Roermond Outlet.
 - En Espagne : Montblanc Boutique Serrano (Madrid) ; Montblanc Boutique ECI Castellana (Madrid) ; Montblanc Boutique ECI Pozuelo (Madrid) ; Montblanc Boutique Paseo de Gracia (Barcelone) ; Montblanc Boutique ECI Diagonal (Barcelone) ; Montblanc Boutique ECI Plaza Cataluña (Barcelone) ; Montblanc Boutique ECI Marbella, Montblanc Boutique ECI Pintor Sorolla (Valence) et Montblanc Boutique Granada.
 - Au Portugal : Montblanc Boutique Av. Liberdade ; Montblanc Boutique ECI Lisboa ; Montblanc Boutique Porto ; Montblanc Boutique ECI Gaia ; Montblanc Boutique Centro Colombo et Montblanc Boutique CascaisShopping.
 - En Suisse : Montblanc Genève ; Montblanc Genève Aéroport ; Montblanc Zürich ; Montblanc Bâle ; Montblanc Lugano et Montblanc Crans-Montana.
- e. Le Participant doit utiliser le modèle papier disponible dans les boutiques participantes de Montblanc.
- f. Les Lettres doivent être manuscrites et pourront être livrées à une boutique participante ou envoyées à l'adresse suivante :
- Montblanc Deutschland GmbH, zHd. Marketing/Let's Write, Hellgrundweg 100, 22525 Hambourg, Allemagne ;
 - Montblanc France, Direction Marketing, 152 av des Champs-Élysées, 1er étage, 75008 Paris, France ;
 - Montblanc Iberia, S.L.U., Att. Marketing, Paseo de la Castellana, 141 - planta 10, 28046 Madrid, Espagne ;
 - Montblanc Suisse, 37 Chemin du Champs-des-Filles, 1227 Plan les Ouates, Suisse.
- g. Il y aura 6 lauréats, un dans chaque langue. Montblanc répartira les Lettres par langue et les enverra au jury dédié désigné par Montblanc à sa seule discrétion.
- h. Les lauréats seront contactés par Montblanc aux alentours du 30 novembre 2024 par e-mail.
- i. Montblanc pourra décider de publier les Lettres reçues dans le cadre du présent Concours. Chaque Participant indiquera la façon dont son nom sera mentionné par Montblanc. À défaut d'indication, Montblanc pourra mentionner les prénom et nom du Participant indiqués par ce dernier dans le Formulaire, tel que défini ci-dessous. Les Lettres sélectionnées par Montblanc seront imprimées dans un livre disponible dans les boutiques participantes. Les Lettres des lauréats seront mises en évidence dans les livres imprimés.

3. Participants éligibles

- a. Le Concours est ouvert aux résidents légaux de l'Union européenne, de Monaco et de Suisse ayant atteint l'âge de la majorité dans leur pays de résidence.
- b. Il n'y a aucune obligation d'achat pour participer au Concours.
- c. Pour rester éligible, chaque Participant devra remplir et signer un formulaire (le « **Formulaire** ») qui sera disponible dans les boutiques participantes et sur le site Internet de Montblanc aux adresses mentionnées ci-dessus. Chaque Participant enverra le Formulaire rempli et signé accompagné de sa Lettre.

- d. Il sera demandé aux Participants de fournir des renseignements personnels afin de faciliter l'attribution du prix, tel que défini ci-dessous. Les Participants garantissent par les présentes que tous les renseignements personnels qu'ils ont fournis sont véridiques, à jour et exhaustifs et que les adresses électroniques qu'ils ont fournies sont exactes et valides. En tant que Participant, vous comprenez que vous fournissez des renseignements vous concernant uniquement à Montblanc.
- e. Les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires, sociétés liées, conseillers professionnels et agences de publicité et de promotion de Montblanc ne sont pas admissibles à participer au Concours.
- f. Montblanc se réserve le droit de disqualifier tout Participant si elle a des raisons valables de croire que le Participant n'a pas la capacité juridique, a enfreint l'une des règles du présent Règlement ou s'est autrement comporté de manière déloyale ou frauduleuse.
- g. En participant au Concours, chaque Participant convient et garantit que :
- le Participant est l'auteur de la Lettre et dispose des droits nécessaires pour accorder à Montblanc les droits pertinents pour toutes les fins et utilisations de la Lettre, comme indiqué dans le présent Règlement (et le fera).
 - le Participant ne doit pas s'attendre à percevoir une compensation ni à bénéficier d'une garantie de confidentialité de quelque nature que ce soit en ce qui concerne la Lettre.
 - la Lettre ne promeut aucune marque (autre que Montblanc).
 - la Lettre ne porte nullement atteinte à l'image ou à la réputation de quiconque.
 - la Lettre n'est en aucune façon à caractère violent ou pornographique et ne portera nullement atteinte à la dignité ou à tout autre droit d'un tiers.
 - la Lettre ne contient aucun langage raciste, xénophobe, intolérant, vulgaire ou grossier.

Montblanc se réserve le droit de ne pas accepter ou de retirer du Concours toute Lettre et de disqualifier du Concours les Participants qui ne respectent pas les conditions susmentionnées.

4. Octroi de droits

- a. En remettant la Lettre à Montblanc dans le cadre du Concours, chaque Participant conserve tous les droits (y compris les droits d'auteur) relatifs à la Lettre, et accorde à Montblanc une licence mondiale, gratuite, irrévocable et exclusive lui permettant de copier, d'utiliser, de modifier, de reproduire, d'afficher, de publier, d'adapter et de transmettre la Lettre, en tout ou en partie, en vue de l'utiliser dans tous les supports connus à ce jour ou conçus ultérieurement, indéfiniment, à compter de la date de participation, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre de l'administration, de la promotion et de l'exploitation du Concours, et en particulier le Participant accorde à Montblanc le plein droit de reproduire la Lettre sur le site Internet et les sites de réseaux sociaux de Montblanc, à des fins de relations publiques dans le cadre du Concours et dans tous les documents promotionnels connexes, dans les livres/catalogues/magazines, en ligne ou hors ligne, aux fins de promouvoir le Concours, en noir et blanc et en couleur, dans toutes les dimensions et quel qu'en soit le nombre, sans aucune compensation pour le Participant ou tout tiers, à des fins d'archivage perpétuel, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins d'utilisation interne telles que la formation, l'éducation et les outils d'information pour les employés de Montblanc et ses sociétés affiliées, les archives de Montblanc, qui peuvent être mises à la disposition du public, que ce soit sur le site Internet de Montblanc ou dans le cadre de rétrospectives ou d'expositions (publiques ou privées) et à des fins de rétrospective historique au musée Montblanc Haus de Hambourg et dans toute communication autour de Montblanc Haus.
- b. Le Participant confirme par les présentes que la Lettre est une œuvre originale, créée uniquement par le Participant, et qu'aucun tiers n'a participé en tant qu'auteur, co-auteur ou autrement à la création de la Lettre ou de toute partie de celle-ci. Montblanc décline toute responsabilité en cas de réclamation pour infraction des droits d'auteur, de la vie privée et/ou de la personnalité, et cette responsabilité incombe au Participant. En outre, chaque Participant déclare à Montblanc que

la Lettre n'enfreint aucun droit d'auteur d'un tiers et que la Lettre n'est pas diffamatoire ou obscène et ne viole aucune loi relative aux discours de haine ou autre. Montblanc se réserve le droit d'exclure toute Lettre en raison de préoccupations relatives aux droits de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, la vie privée, le droit d'auteur, la diffamation, les droits de la personnalité, l'obscénité ou les discours de haine, tels que déterminés par Montblanc à sa seule discrétion.

- c. Montblanc se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, d'attribuer le mérite des Lettres aux Participants. Les Participants accordent également à Montblanc le droit d'utiliser leurs prénom, nom et informations biographiques/personnelles fournies par le Participant pour les mêmes utilisations et dans les mêmes conditions que celles décrites dans la présente clause, sans compensation, sauf dans les cas où la loi l'interdit.

5. Prix

- a. Il y aura six lauréats, un lauréat par langue (anglais, français, allemand, italien, portugais et espagnol) sélectionnés par chaque jury parmi les Participants.
- b. Chaque lauréat remportera un voyage de deux jours à Hambourg ainsi qu'une visite du musée Montblanc Haus et un stylo-plume 149 revêtu d'or Meisterstück (numéro d'identification MB115384) (« Prix »). L'aller-retour se fera uniquement depuis le lieu de résidence du lauréat. Montblanc prendra en charge le transport (avion ou train) jusqu'à Hambourg et l'hébergement à l'hôtel du lauréat et d'un (1) invité. L'hôtel sera choisi par Montblanc à sa seule discrétion.
- c. Tous les frais et dépenses liés à l'acceptation et à l'utilisation du prix qui ne sont pas expressément indiqués dans les présentes comme étant pris en charge, y compris, sans s'y limiter, toutes les taxes fédérales, d'État, locales, de comté, provinciales, municipales et autres (y compris les impôts sur le revenu et les retenues à la source), les frais de bagages, les documents de voyage, les assurances, les repas, les frais accessoires, les frais de chambre, les appels téléphoniques, les boissons, les pourboires, le transport terrestre à destination et en provenance des événements liés au Prix, et toutes les autres dépenses qui ne sont pas mentionnées dans le présent Règlement sont à la charge des lauréats.
- d. Les détails exacts du voyage, y compris la date de départ et la date de retour, qui aura lieu en 2025, seront déterminés par Montblanc à sa seule discrétion, après concertation de chacun des lauréats, à une date ultérieure après que les lauréats auront été contactés par Montblanc le 30 novembre 2024 au plus tard. Montblanc et ses mandataires prendront des dispositions spécifiques en matière de voyage et détermineront, à leur seule discrétion, le choix de l'aéroport de départ, de l'aéroport de destination, du transporteur aérien, des heures de vol et de l'hôtel de destination.
- e. Montblanc, ses dirigeants, ses administrateurs et ses mandataires ne sont pas responsables des dépenses engagées en raison d'annulations ou de retards de vols. Les Prix peuvent être annulés si (a) les documents de voyage sont inaccessibles pour quelque raison que ce soit dans le délai requis par Montblanc, ou (b) le lauréat n'a pas le droit inconditionnel d'entrer de nouveau dans son pays d'origine après avoir quitté le pays. Il incombe exclusivement à chacun des lauréats de définir et de respecter toutes les modalités et restrictions de voyage applicables, et de se conformer à toutes les exigences d'enregistrement à l'hôtel, y compris, sans s'y limiter, présenter une carte de crédit reconnue. Les réservations sont sous réserve de disponibilité, et des restrictions de voyage et des périodes d'interdiction peuvent s'appliquer.
- f. Montblanc informera les lauréats aux alentours du 30 novembre 2024 par e-mail à l'adresse électronique qu'ils auront communiquée. Une fois que Montblanc informe le lauréat potentiel qu'il a remporté le Prix, le lauréat potentiel doit répondre à Montblanc dans les quatorze (14) jours suivant la réception de cette notification, afin de confirmer s'il souhaite accepter le Prix. Si un lauréat n'est pas joignable ou s'il est jugé inéligible, ou s'il n'est pas en mesure de réclamer le Prix, il sera disqualifié et Montblanc sélectionnera le prochain Participant sélectionné par le jury.

- g. Si un lauréat n'est pas en mesure de réclamer son Prix pour quelque raison que ce soit, aucune compensation ou substitution ne sera accordée à la place et Montblanc n'aura aucune autre obligation envers ce lauréat. Le Prix est attribué à titre personnel et ne peut être transféré. Le Prix ne saurait être échangé contre des espèces. Le Prix est attribué à l'entière discrétion de Montblanc, et aucun Prix ne sera attribué à la suite de mesures inappropriées prises par ou pour le compte d'un Participant. Aucune substitution n'est autorisée. Toutefois, Montblanc peut, à sa seule discrétion, substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure. Les lauréats sont soumis à la déclaration des revenus et (le cas échéant) aux paiements des taxes requis dans leur pays de résidence.
- h. Afin de recevoir le Prix, les lauréats seront également invités à fournir des coordonnées et des détails supplémentaires afin de faciliter l'attribution du Prix (tels que les informations figurant sur le passeport des lauréats). Un représentant de Montblanc recueillera ces informations en contactant personnellement les lauréats. Montblanc peut avoir besoin de partager ces informations avec des tiers pour remplir ses obligations de remise du Prix aux lauréats.

6. Responsabilité

- a. Dans toute la mesure où la loi le permet, Montblanc exclut toute responsabilité en cas de perte, dommage ou réclamation découlant de la participation du Participant au Concours ou de l'utilisation du Prix.
- b. Montblanc ne donne aucune garantie concernant le Prix et décline toute responsabilité quant aux éléments du Prix modifiés par Montblanc.
- c. Montblanc se réserve le droit d'annuler, de retirer ou de modifier le Concours à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans engager sa responsabilité. Aucune indemnité ne sera versée ou due par Montblanc aux Participants qui sont disqualifiés du Concours pour quelque raison que ce soit.

7. Protection des données et publicité

- a. En participant au Concours, les Participants comprennent que Montblanc utilisera les données à caractère personnel des Participants pour administrer le Concours, envoyer des communications marketing aux Participants et/ou divulguer le nom des Participants aux membres du public ou aux organismes de réglementation lorsque la loi et les réglementations applicables l'exigent, et que leurs données à caractère personnel seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de Montblanc disponible à l'adresse <https://www.montblanc.com/terms-and-legal/privacy-policy>.
- b. Si les Participants demandent l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données à caractère personnel, ou que Montblanc cesse d'utiliser leurs données à caractère personnel, ou qu'ils exercent l'un de leurs autres droits, Montblanc traitera ces demandes conformément aux lois et réglementations applicables. Une demande de suppression des données à caractère personnel ou de cessation de leur utilisation par Montblanc peut entraîner l'annulation de l'inscription du Participant concerné au Concours. Les Participants peuvent demander à Montblanc de cesser de leur envoyer des communications marketing à tout moment. Toutefois, il convient de noter que Montblanc peut continuer à envoyer des communications liées au service (c'est-à-dire non marketing) (par exemple, relatives à l'administration du Concours). Les Participants peuvent contacter Montblanc à l'adresse suivante pour toute question concernant les données à caractère personnel ou pour exercer l'un de leurs droits :

Protection des données
Hellgrundweg 100,
D-22525 Hambourg
Allemagne
service@montblanc.com
+49 40 8400 11110

8. Droit applicable

- a. Le Règlement sera régi par le droit allemand et interprété conformément à celui-ci. En cas de litige concernant le Règlement, le déroulement, les résultats et toutes les autres questions relatives au Concours, la décision de Montblanc sera définitive et aucune correspondance ou discussion ne sera engagée. Dans la mesure où la loi le permet, les droits d'intenter une action en justice, de demander une mesure de redressement par voie d'injonction ou de recourir à toute autre procédure judiciaire ou autre en cas de litige ou de réclamation résultant du Concours ou en lien avec celui-ci sont exclus par les présentes, et les Participants renoncent expressément à tous ces droits. Si une telle renonciation est contraire à la loi applicable, dans la mesure où la loi applicable le permet, chaque Participant convient que (a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du Concours, des Prix ou du présent Règlement ou liés à ceux-ci seront résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective, et exclusivement par les tribunaux de Hambourg, en Allemagne (b) toutes les réclamations, décisions et sentences se limiteront aux frais réels engagés, y compris les frais liés à la participation au Concours mais en aucun cas les honoraires d'avocat, et (c) en aucun cas le Participant ne sera autorisé à obtenir des indemnités, et le Participant renonce par les présentes à tous les droits à réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage, autres que les frais remboursables, et tous les droits à obtenir des dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés.
- b. En participant au Concours, chaque Participant accepte le droit applicable et la juridiction mentionnée ci-dessus.

9. Stipulations diverses

- a. Toute stipulation des présentes jugée nulle ou inapplicable par un tribunal n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres stipulations. La stipulation invalide ou inapplicable sera remplacée par la stipulation valide et applicable qui correspond le plus possible à l'intention initiale de la stipulation invalide ou inapplicable.

Formulaire de concours Let's Write - Montblanc

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____

En saisissant vos renseignements personnels ci-dessus, vous acceptez de recevoir des informations marketing de la part de Montblanc sur ses produits ou services. Montblanc peut vous envoyer ces informations par e-mail, SMS, téléphone ou courrier. Montblanc peut également utiliser vos renseignements pour diffuser des messages ou des publicités personnalisés sur les réseaux sociaux ou d'autres plateformes numériques.

Pour plus de détails sur la manière dont Montblanc utilisera vos renseignements personnels, veuillez lire la Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.montblanc.com/terms-and-legal/privacy-policy>.

Veillez cocher les données pouvant être utilisées par Montblanc si Montblanc décide de publier votre Lettre dans un livre qui sera disponible dans les boutiques participantes :

- Prénom et nom
 Prénom uniquement
 Anonyme

En signant le présent Formulaire, je confirme avoir lu, compris et accepté pleinement les Règles de Participation au concours « Let's Write » organisé par Montblanc.

Date et signature : _____